



Certificats d'économies d'énergie

Programme n° PRO-INNO-12

tRees

1. Secteur d'application

Innovation favorisant les économies d'énergie

2. Dénomination

Programme tRees (Transition énergétique des établissements éducatifs) porté par nam.R qui vise à activer le potentiel de massification et d'industrialisation de la rénovation énergétique des bâtiments éducatifs.

Le programme développera des outils, et notamment une plateforme digitale à destination des gestionnaires d'établissements éducatifs, des décideurs publics et des professionnels de la rénovation du bâtiment. Cette plateforme permettra la cartographie, le ciblage, la massification et la standardisation d'opérations de rénovation énergétiques des bâtiments éducatifs.

Le volume de certificats d'économies d'énergie délivré dans le cadre de ce programme n'excède pas 1,13 TWh cumac sur la période 2019-2021.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

La contribution au programme ouvre droit à la délivrance de certificats d'économies d'énergie pour les versements effectués à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté et jusqu'au 31 décembre 2021, dans les conditions prévues par l'arrêté du 4 septembre 2014 fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et les documents à archiver par le demandeur, et conformément à la convention signée entre l'Etat, l'Ademe, nam.R et les autres parties concernées.

4. Volume de certificats en kWh cumac

Volume de certificats		Contribution (en €)		Facteur de proportionnalité (en € HT / kWh cumac)
V	=	C	/	0,005